



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-
unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/51/>



SE-UNSA Marne - Flash infos du 3 novembre 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint) ou de le transférer

- 1/CAPD Avancement
- 2/Retraites : on n'est pas fatigués !
- 3/Action Aide administrative (suite)
- 4/Réunions d'information syndicale
- 5/Vous avez dit « Ambition pour l'éducation » ?



1/CAPD Avancement

Tous nos adhérents ont été prévenus. Les collègues désirant connaître leur situation peuvent nous appeler ou envoyer un mail.

Voici les barres d'avancement pour les promus

Professeur des écoles ECHELON	TYPE DE PROMOTION	SEUILS BAREME
11ème	Grand Choix	75,267
11ème	Choix	71,694
10ème	Grand Choix	69,686
10ème	Choix	65,319
9ème	Grand Choix	60,547
9ème	Choix	51,014
8ème	Grand Choix	54,225
8ème	Choix	44,333
7ème	Grand Choix	39,333
7ème	Choix	38,333
6ème	Grand Choix	34,161
6ème	Choix	32,333
5ème	Grand Choix	29,333
5ème	Choix	/

INSTITUTEURS ECHELON	TYPE DE PROMOTION	SEUIL BAREME
11ème	Choix	59,239
11ème	Mi-choix	58,189
10ème	Choix	/
10ème	Mi-choix	53,989

Questions diverses abordées à la CAPD :

Comme nous l'avons fait au CTPD d'octobre, nous avons longuement débattu des difficultés d'exercice des enseignants : Relations avec la hiérarchie, pression ressentie de la part de certains IEN, conditions d'exercice difficiles pour les enseignants et directeurs d'école, surcharge de tâches administratives, évaluations CP, remise en cause du droit de grève, du droit à l'information syndicale...

Nous avons demandé un groupe de travail sur les questions d'évaluation (inspection) des enseignants. Nous dénonçons sans relâche le manque de confiance de la hiérarchie à leur égard, ressenti par les collègues. La disparité entre les circonscriptions est grande. L'IA nous assure ne pas remettre en cause le droit de grève et est dans l'attente d'un cadrage ministériel sur les modalités de transmission des déclarations d'intention (par mail).

EVS : il est impossible de connaître le nombre de supports d'emplois effectifs à l'heure actuelle. Le Se-

UNSA, invite l'ensemble des collègues à participer aux actions proposées (voir ci-dessous)

Formation continue : le groupe de travail se réunit le 9 novembre et la CAPD début janvier

Journée de solidarité : Nous avons demandé que de la souplesse soit possible sur le choix de cette journée (imposée au départ le 17 novembre, donc 2 journée dans l'année civile). Apparemment, ce ne fut pas le cas partout. Rappel : les IEN doivent saisir les conseils de maitres pour remontée de proposition avant de fixer cette journée.

Carte des circonscriptions : Le Se-UNSA a demandé ce qu'il en était d'une refonte éventuelle des circonscriptions et de la disparition de l'une d'entre elle (Reims Sud Ouest). Comment seront traités les personnels ? L'Ia a répondu que c'était à l'étude en effet, et que les collègues seraient traités avec toute l'attention de la GRH.

Consultation sur les Rythmes scolaires : Une table ronde sera organisée dans le département le 17 novembre à laquelle l'UNSA participera, bien sûr. Tous les collègues sont invités à participer à la consultation, par le biais du site national et des débats en conseils d'Ecole.



Retraites

On va pas laisser faire

Dans la rue aujourd'hui, pour défendre les retraites de demain.

2/Retraites : on n'est pas fatigués !

Même si la loi a été votée au Parlement, cette réforme des retraites n'en reste pas moins injuste. Le combat doit se poursuivre. C'est pourquoi l'UNSA avec les autres organisations syndicales vous invitent à maintenir la pression en manifestant :

le samedi 6 novembre, on n'est pas fatigués !

- Chalons et Epernay à 10H00
- Reims à 14H00 (*lieux de Rv habituels*)

Venez nombreuses et nombreux pour montrer au gouvernement que nous n'acceptons toujours pas cette réforme et que le vote au Parlement n'a pas rendu cette réforme plus juste. Continuer à se mobiliser, c'est dire aux futurs dirigeants de notre pays que nous exigeons autre chose pour sauver notre système de retraites. D'autres solutions existent : qu'on y réfléchisse et que l'on nous propose enfin une réforme digne de ce nom, avec un vrai dialogue social. Nous y avons droit !

- Lire l'interview d'Alain Olive UNE réforme frappée d'illégitimité

> <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article424>

- et relire les 7 propositions de l'UNSA

> http://www.unsa.org/IMG/pdf/Plaquette_Retraites_Unsa-laser-coul.pdf

> <http://www.se-uns.org/spip.php?article2602>

3/ Action Aide administrative (suite) : Ensemble, réclavons le maintien de l'Aide Administrative !



Une nouvelle fois, l'intérêt budgétaire prime sur l'intérêt des salariés.

Depuis le début de l'année scolaire, plusieurs centaines d'EVS recrutés en contrats aidés sont renvoyés brutalement au chômage. Une seule raison : le ministère de l'Education nationale, voyant tripler sa contribution sur leurs salaires (de 10 à 30%), reporte l'intégralité de la nouvelle dépense sur eux, en diminuant d'autant le nombre de contrats.

Dès septembre, le SE-Unsa et l'Unsa ont dénoncé le traitement indigne et révoltant infligé à ces salariés (voir lettres sur le site). En effet, des décisions ont été prises dans l'urgence avec des conséquences désastreuses pour les femmes et les hommes qui se trouvent derrière ces emplois. Aucune mesure conservatoire n'est prise pour ces salariés, aucun accompagnement. La méthode est d'autant plus scandaleuse que l'Etat employeur n'a pas, lui, rempli sa part de contrat en leur apportant aide, suivi et formation pour une meilleure insertion professionnelle.

De plus, les missions sur lesquelles ils avaient été recrutés restent des missions existantes sur lesquelles il faut, de toute manière, des personnels (assistance administrative, assistance handicap).

Le SE-UNSA a lancé une première action « je fais ce que je peux, rendez nous notre EVS » puis proposé d'agir au niveau des parlementaires. Le SE-UNSA national a de son côté interpellé les présidents de groupes à l'assemblée.

L'intersyndicale EVS qui avait déjà conduit un certain nombre d'actions les années précédentes, pour les

soutenir, s'est réunie de nouveau en octobre et lance une pétition de soutien.

Lire la suite et télécharger la pétition > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2605>

4/ Réunions d'information syndicale

EPERNAY : Mercredi 17 novembre 9H/12H, maison des associations, rue Cervaux 1^{er} étage UNSA

CHALONS : Mercredi 1 décembre 9H/12H, maison des syndicats, 1 place de Verdun

Ordre du jour : Actualité du métier / Vos questions, vos préoccupations (carrière-retraite-droits-vie de l'école....)

Merci de nous avertir de votre participation. Le courrier informant votre IEN de votre participation doit lui parvenir 8 jours à l'avance, si votre réunion d'information syndicale remplace ce jour là une animation de circonscription. De toute façon, une attestation de présence vous sera remise pour faire valoir vos droits syndicaux (2X3 H d'information syndicale à l'année)

Modèle de courrier > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article415>



5/Vous avez dit « Ambition pour l'éducation » ? Communiqué de Presse du SE-Unsa

Convention Education de l'UMP : la dérégulation au programme

Difficile d'avoir de l'ambition pour l'École et de faire des propositions constructives quand on est ligoté par le dogme présidentiel de la réduction du nombre de fonctionnaires ! Le « Rendez-vous pour la France » de l'UMP débouche sur quelques slogans déjà entendus comme le « 100% des élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux dès la fin du CE1 », sans jamais préciser quelles mesures doivent être prises pour y parvenir. Il préconise une solution miracle aux difficultés de notre système éducatif : « l'autonomie des écoles, collèges et lycées ».

Mais pour l'UMP, l'autonomie, ce n'est pas celle de la communauté éducative, c'est celle du chef : autonomie dans le recrutement des professeurs, autonomie budgétaire, y compris sur la répartition des moyens horaires, et autonomie pédagogique. Pour le SE-UNSA, cette conception « managériale » de l'autonomie est aux antipodes des démarches collaboratives plus que jamais indispensables. Qui plus est, cette autonomie ne s'accompagne d'aucun moyen pour mettre en œuvre des pédagogies de la réussite.

Parmi les autres propositions évoquées, certaines sont inquiétantes. Ainsi, l'institution, dès la quatrième, d'une classe préparatoire à la voie professionnelle signerait officiellement l'abandon de l'ambition de former ensemble tous les élèves jusqu'à la fin du collège. Ce serait, pour le SE-UNSA, une régression historique, tout comme le rétablissement de l'obsolète examen d'entrée en sixième proposé par Jean François Copé. Celui-ci défend également l'intérêt du redoublement, alors que toutes les études en démontrent l'inefficacité, voire la nocivité, à l'école primaire.

Il serait grand temps qu'à l'UMP, on tire les conséquences de la loi « Fillon » de 2005 instituant le socle commun de connaissances et de compétences, et qu'on donne les moyens à l'Education nationale d'en assurer l'acquisition par tous les élèves. **Cela exige une plus grande continuité éducative, une évaluation progressive des acquis des élèves, et des démarches d'apprentissage variées permettant de travailler dans des classes hétérogènes. Cela exige évidemment une formation pédagogique initiale et continue des enseignants de très haut niveau. Cela exige aussi des moyens. Mais ce mot-là était tabou à la convention...**

Paris, le 3 novembre 2010, Christian Chevalier Secrétaire Général du Se-UNSA



Vos contacts au Se-UNSA :

1^{er} degré / Aline GEERAERTS : 06 14 25 31 19 - Jean-Michel ALAVOINE : 06 14 25 30 61 –

Benoît FOLB : 06 14 25 29 64

2nd degré / Patrice BARTHELEMY : 06 14 25 29 58 - Philippe GARET : 06 14 25 30 00

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>